Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-200011062-20260415-10042026DCOM-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de SAINT SYMPHORIEN - 35630

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026

DATE D'AFFICHAGE : 08/04/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à 20 heures, le Conseil Municipal légalement constitué et convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Yves DESMIDT.

Etaient présents : Mesdames GAUDIN, LOPEZ, RÉHAULT et TESSIER. Messieurs BAUDÉ, BERTRAND, BOHUON, DESMIDT, ESNAULT, GRIVET, MALLE et MOORES.

Absents excusés : Madame VIEL Christine qui a donné pouvoir à Monsieur BAUDÉ Hervé. Madame GORJU Rozenn qui a donné pouvoir à Madame RÉHAULT Marie-Annick. Madame MOUAFFIK Camélia qui a donné pouvoir à Monsieur BERTRAND Sylvain.

Monsieur MOORES Christophe a été élu secrétaire de séance.

OBJET N° 10.04/2026 : DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER – 57 LA VILLE NEUVE

Considérant le droit de préemption urbain instauré par la délibération du 25 février 2020 sur les zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme intercommunal ;

Considérant la DIA transmise par Maître NGUYEN Mathieu – Notaire à HÉDÉ-BAZOUGES, concernant la parcelle :

- Section ZK, parcelle n° 122 d'une contenance totale de 432 m² située 57 La Ville Neuve – 35630 SAINT SYMPHORIEN, appartenant à Monsieur LAVAREC Maxime.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE de la DIA ci-dessus ;**
-
- **RENONCE à exercer son droit de préemption sur cette parcelle ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération**.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Pour copie certifiée conforme au registre,
Le Maire,
Yves DESMIDT.

MAIRIE ST SYMPHORIEN (ILLE ET VILAINE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- *Affiché (ou notifié) le :* 15 AVR. 2026
- *Transmis au représentant de l'Etat le :* 15 AVR. 2026